## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2023

Le 03 octobre 2023 à 19 heures, le conseil municipal de Saint-Sauveur de Bergerac, dûment convoqué le 26 septembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roland FRAY, Maire.

<u>PRESENTS</u>: Roland FRAY, Pauline GUIBAL, Michel ROUSSEL, Michelle JOUSSET, Michel LESCOMBE, Marie-Noëlle ALEMAN-BOTTO, Pascale BEAUPERE, Cathie DHENNIN, Richard FONTARNEAU, Stéphane LAVIGNAC, Christian SAUVANET.

ABSENTS EXCUSES: Xavier MALECOT, Marie-Christine MAUPART, Isabelle NINET

**ABSENT**: Arnaud TOURNIER

<u>POUVOIRS</u>: Xavier MALECOT à Roland FRAY, Marie-Christine MAUPART à Pascale BEAUPERE, Isabelle NINET à Stéphane LAVIGNAC

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pauline GUIBAL

**DATE de la CONVOCATION**: 26 septembre 2023

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 05 septembre 2023.

# Délibération 2023-34 - Service Irrigation - Réhabilitation des équipements de pompage en rivière Dordogne

Monsieur le Maire expose au conseil le projet de réhabiliter la structure métallique porteuse des pompes immergées de la station de pompage dans la rivière Dordogne.

Advice Ingénierie d'Eysines a présenté une offre à un taux de rémunération qui s'établit à 7.90 % sur l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux. Monsieur le Maire donne lecture du détail des conditions de la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de confier la maîtrise d'œuvre à Advice Ingénierie,
- d'accepter le taux de rémunération à 7.90 % et les conditions de la mission,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

#### Délibération 2023-35 - Honoraires architecte

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune doit déposer un permis de construire concernant l'aménagement d'un bâtiment communal grange en maison d'habitation et il est nécessaire d'avoir recours au service d'un architecte.

Monsieur le Maire présente la proposition de Monsieur Pierre SERVIER, architecte à Lalinde dont la mission s'élève à 2000 € HT, soit 2400 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition présentée.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **Ecole**

Pauline GUIBAL présente aux membres du conseil le bilan de la participation aux frais de fonctionnement du plan mercredi (2021-2022 et 2023) qui s'élève à 12 712.47 € pour chaque commune du RPI Saint-Sauveur / Lamonzie-Montastruc.

Pour la mise à disposition des agentes dans le temps scolaire, (deux agentes à Lamonzie-Montastruc, une agente à Saint Sauveur), le calcul des participations pour 2022 est en cours, selon la nouvelle convention.

#### RECENSEMENT

Michelle JOUSSET informe le conseil que Sandra FONTARNEAU a été sollicitée pour être le deuxième recenseur.

- Le recensement aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.
- Un premier contact avec les Salvadoriens se fera par une information dans les boîtes aux lettres, un deuxième contact par une visite.
- Des réunions de formation pour le coordinateur et les recenseurs sont prévues en novembre.

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Pauline GUIBAL présente l'organigramme du poste de commandement et des fiches réflexes associées.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de prendre connaissance du nouveau projet de contournement de Beynac avant la prochaine réunion.

Michel ROUSSEL demande si les travaux du lotissement de Gaffan ont progressé. Monsieur le Maire répond que l'affaire suit son cours.

Pauline GUIBAL informe les membres du conseil de la fin du parcours de formation de restauration collective proposé par la CAB aux cuisiniers et de sa visite des locaux de transformation de la cuisine centrale.

Fin de la séance 20 h.

Le Maire,

Roland FRAY

La secrétaire de séance,

Pauline GUIBAL